



## Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école primaire des Constellations tenue le 5 juin 2023

### **Membres et présences :**

Madame Annie Drouin	Représentante des parents (Rep. Comité de parents)
Madame Maritchou Gadoury (abs)	Représentante des parents ( <b>Démission</b> )
Monsieur Nicolas Bégin	Représentant des parents (sub. Comité de parents)
Monsieur Rudy Boutet	Représentant des parents
Monsieur Stéphane Marsolais	Représentant des parents (Président)
Madame Dany Lambert	Enseignante
Madame Karine Marchand	Enseignante
Madame Joëlle Pelletier	Enseignante
Madame France Lafrenière	Représentante du service de garde
Madame Valérie Carrier	Représentante du personnel professionnel
Madame Louise Elaine Fortier	Directrice
Madame Caroline Chalifour	Directrice adjointe (invitée selon les points)

### **Membres substitués:**

Madame Claudia Pilote (abs)	Parent substitut en remplacement de Mme Gadoury
Monsieur Christian Lafrance (abs)	Parent substitut

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Marsolais souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière rencontre du Conseil d'établissement de l'année scolaire.

La séance est ouverte après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

Le point de la direction sera traité en ouverture pour faire place à la présentation de Mme Véronique Alarie, enseignante d'éducation physique, sur le projet pilote *Cerveau actif*, prévu avec deux classes de 3<sup>e</sup> année l'an prochain.

Mme Fortier en profite aussi pour adresser ses plus sincères remerciements au président et à tous les membres pour leur implication et la richesse des partages au sein du Conseil d'établissement et leur souhaiter une belle fin d'année scolaire et un bel été.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière rencontre
4. Suivis au procès-verbal
5. Période de questions accordée au public
6. Sorties éducatives jusqu'à octobre 2023
7. Consultation sur la politique relative aux critères régissant l'admission et l'inscription des élèves
8. Consultation de la politique des dépenses encourues dans le cadre d'une fonction
9. Suivi du Projet éducatif
10. Suivi du PAV
11. Critères de sélection de la direction
12. Caisse scolaire (Caisse Desjardins)
13. Normes et modalités en évaluation
14. Services complémentaires
15. Frais chargés aux parents
16. Information du Service de garde – Cadre organisationnel- Journées pédagogiques 2023-2024
17. Information de la direction
18. Information de la présidence – Dépôt du rapport annuel
19. Information du représentant au Comité de parents
20. Autres sujets des membres (convenus avant la rencontre)
21. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT, que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour ;  
CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;  
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M Rudy Boutet, il est résolu à l'unanimité ;  
D'ADOPTER, l'ordre du jour tel que proposé avec l'inversion du point de la direction au point 3 ;

015CE22/23-28

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;  
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M Nicolas Bégin, il est résolu à l'unanimité ;  
D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

015CE22/23-29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucun public.

### 6. SORTIES ÉDUCATIVES JUSQU'À OCTOBRE 2023

Les sorties suivantes sont présentées :

12 juin : Moulin des Jésuites pour les élèves de 5<sup>e</sup> année.

20 juin : Village vacances Val-Cartier pour les médiateurs et autres élèves impliqués dans l'école.

Août-septembre : Pour tous les élèves de l'école, possibilité d'aller à la bibliothèque et d'utiliser les installations du Parc Maria- Goretti.

CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'article 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Dany Lambert, il est résolu à l'unanimité;  
D'APPROUVER, les sorties telles que présentées.

015CE22/23-30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. CONSULTATION SUR LA POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES RÉGISSANT L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES**

Les commentaires sont recueillis et seront transmis.

## **8. CONSULTATION DE LA POLITIQUE DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE D'UNE FONCTION**

Les commentaires sont recueillis et seront transmis.

## **9. SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF**

Madame Fortier fait un suivi des travaux sur le projet éducatif et recueille les commentaires des membres. Il est prévu de présenter une version plus officielle à l'automne pour ensuite en faire l'approbation en décembre 2023.

## **10. SUIVI DU PAV**

Madame Fortier présente un bilan des interventions effectuées auprès des élèves concernant les manquements majeurs.

## **11. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION**

Le document est reconduit tel quel.

## **12. CAISSE SCOLAIRE (Caisse Desjardins)**

Le président demande l'approbation aux membres du Conseil à l'effet que la Caisse populaire puisse faire la promotion auprès des élèves de la Caisse scolaire.

CONSIDÉRANT, que selon l'article 78.2 de la *Loi sur l'instruction publique* le Conseil d'établissement est consulté sur les activités favorisant la bonne marche de l'école;

CONSIDÉRANT, que la Caisse populaire est un partenaire important pour l'école qui fait la promotion de valeurs qui s'inscrivent dans le projet éducatif de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Karine Marchand, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, telle que proposée, la promotion de la Caisse scolaire à l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **13. NORMES ET MODALITÉS EN ÉVALUATION**

Madame Fortier présente aux membres le document sur la fréquence des communications pour 203-2024 et explique les changements apportés.

CONSIDÉRANT, que l'article 84 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique proposées par la direction;

015CE22/23-32

CONSIDÉRANT, que la fréquence d'évaluation des compétences proposée par l'équipe-école et entérinée par la direction répond aux exigences du régime pédagogique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Karine Marchand, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, telle que proposée, la fréquence d'évaluation des compétences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14. SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La direction présente au Conseil la planification d'effectifs professionnels pour approbation. Des ajouts en psychologie et orthophonie ont été prévus et une diminution en psychoéducation afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

CONSIDÉRANT, que l'article 88 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre des programmes ou services complémentaires aux élèves proposés par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Annie Drouin, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, tel que proposée, la planification des services complémentaires pour l'année à venir.

015CE22/23-33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 15. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Les frais chargés aux parents sont présentés aux membres. Les membres avaient reçu les documents avec la convocation à la rencontre. Mme Fortier précise qu'un ajustement sera effectué aux factures de 4<sup>e</sup> année afin de mieux harmoniser les coûts.

CONSIDÉRANT, les articles de Loi de l'Instruction publique qui prévoient que le Conseil d'établissement approuve les listes de matériel scolaire (art. 77.1 et 110.3.2 LIP)

CONSIDÉRANT, que ces listes ont été présentées aux membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dany Lambert et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la facturation aux parents telle que présentée pour l'année à venir.

015CE22/23-34

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE - DÉPÔT DU CADRE ORGANISATIONNEL - JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2023-2024

Mme France Lafrenière présente les changements au cadre organisationnel du service de garde et la programmation des journées pédagogiques pour 2023-2024.

CONSIDÉRANT, l'article 110.2.4 de Loi de l'Instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement approuve les règles de conduite et de fonctionnement de l'école

015CE22/23-35

CONSIDÉRANT, que le document de régie interne a été présenté et expliqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Karine Marchand, et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le cadre organisationnel et la programmation des journées pédagogiques 2023-2024 du service de garde, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **17. INFORMATION DE LA DIRECTION**

Fait en début de rencontre.

#### **18. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL**

M Marsolais présente son rapport annuel. Il remercie la direction pour son soutien et remercie les membres pour leur implication. Il annonce aussi que pour des raisons professionnelles, il ne se représentera pas pour un autre mandat l'an prochain.

CONSIDÉRANT, l'article 82 de Loi de l'Instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant le bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire.

CONSIDÉRANT, que le rapport a été remis aux membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Nicolas Bégin et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le rapport annuel du Conseil d'établissement de l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté.

015CE22/23-36

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **18. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Mme Annie Drouin informe les membres des points traités lors des dernières rencontres:

- Les élections du Conseil d'administration le 24 mai
- Le calendrier des séances
- Le PEVR (Plan d'engagement vers la réussite)
- Le congrès de la FDCPQ (Fédération des comités de parents du Québec)
- Les 50 ans l'an prochain de la FDCPQ
- Le mémoire sur la loi 33
- Le site : [aidersonenfant.com](http://aidersonenfant.com) est prolongé jusqu'au 30 octobre prochain

#### **18. AUTRES SUJETS DES MEMBRES**

M Rudy Boutet s'informe de la procédure école en cas de poux pour une classe qui en côtoie une autre. La

direction répond qu'il est d'usage d'avertir les parents de la classe concernée et pour la classe double d'avertir tous les parents des deux classes mais qu'une attention particulière sera prise pour les classes qui travaillent ensemble à certains moments dès l'an prochain.

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT, que l'ordre du jour est épuisé ;  
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M Stéphane Marsolais, il est résolu à l'unanimité ;  
DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 21h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
M Stéphane Marsolais, président

\_\_\_\_\_  
Mme Louise Elaine Fortier, directrice

015CE22/23-37